

# Enquête publique Bourse – Beer Temple : Lettre-type

BEER TEMPLE – ENQUÊTE PUBLIQUE



Lettre-type à envoyer à l'Urbanisme au plus tard le 29 septembre à minuit à

[commissionconcertation.urbanisme@brucity.be](mailto:commissionconcertation.urbanisme@brucity.be)

Concerne : Enquête publique relative à la demande de permis

## **d'Urbanisme PU A-627/2017**

Mesdames, Messieurs les membres de la Commission de concertation de Bruxelles-Ville,

**Les boulevards centraux de Bruxelles sont le coeur de notre ville, de notre Région. La Bourse est au centre de nos boulevards. Son devenir, comme celui de notre démocratie urbaine, nous regarde tous !**

Or, nous assistons actuellement, dans le coeur de à Bruxelles, à une multiplication de projets qui consistent trop souvent à transformer espaces ou équipements publics, au profit d'activités événementielles ou touristiques et au détriment du patrimoine, du cadre de vie des habitants, de la mixité des commerces et du droit à la ville pour tous ses usagers.

Je suis persuadé(e) qu'il y a beaucoup mieux à faire, avec les 30 millions d'euros de ce coûteux projet, que de livrer la Bourse aux grands acteurs d'une économie mondialisée.

**Je vous prie donc de bien vouloir prendre note de mon opposition à ce projet qui va défigurer le bâtiment de la Bourse de manière irréversible et contribuer au développement du tourisme festif dans le centre-ville.**

*[ Si vous souhaitez être présent.e à la commission de concertation, insérez la phrase suivante ]*

**Veillez noter également que je souhaite assister et être entendu(e) à la Commission de concertation du mercredi 11 octobre 2017. Merci de m'informer de l'heure à laquelle elle se tiendra.**

Cordialement,

**Nom, Prénom**

*[ Si vous souhaitez développer les raisons de votre opposition au projet, vous pouvez vous inspirer, en tout ou partie, des points suivants ]*

## **Voici mes remarques et questions :**

### **1. Genèse du projet**

Comment ce projet est-il né ? Qui en a eu l'idée ? Dans quel cadre ?

S'il faut saluer l'initiative d'ouverture du bâtiment de la Bourse au public, force est de constater qu'il s'agit surtout d'une mise à disposition, sans concertation, d'un espace partiellement occupé, au deuxième étage, par un musée de la bière et, aux étages inférieurs ainsi qu'en terrasse, par de vastes zones, type Horeca, dédiées au commerce de la bière.

Pourquoi n'y a-t-il pas eu une recherche plus approfondie sur la programmation et sur les possibles destinations du bâtiment ?

Pourquoi ne pas avoir associé les citoyens à ce processus afin d'éveiller leur intérêt, d'encourager leur participation, et, au bout du compte, d'emporter leur adhésion ? Depuis l'annonce la réaffectation de la Bourse, plusieurs idées d'alternatives à ce projet monolithique ont d'ailleurs spontanément circulé : Musée du Capitalisme, salle de spectacles, Maison du Peuple, Musée de l'Histoire de l'Immigration en Belgique, Fondation...

Le volume total disponible sur l'ensemble des étages du bâtiment permettrait aisément d'en faire un espace multifonctionnel abritant ces différents projets.

### **2. Aspect patrimonial : démolitions et transformations irréversibles**

#### **a. La gaufre géante surmontant le « skybar » :**

Outre son esthétique douteuse, la pose de cet « auvent doré » engendrera des démolitions irréversibles de parties de la toiture, alors que

le bâtiment est classé. A noter qu'en raison de sa localisation, la terrasse n'offrira aux visiteurs-consommateurs qu'une vue décevante sur les gaines de ventilations des restaurants et des hôtels voisins, plutôt que sur un réel panorama.

Pourquoi ce geste architectural clinquant et gratuit ?

**b. Éventrement du soubassement de l'angle Est du bâtiment :**

Alors qu'il existe deux entrées monumentales, le choix s'est porté sur la création d'une troisième ouverture. Celle-ci sera percée dans un des angles du bâtiment au niveau de la rue au Beurre et de la rue Tabora. Le projet prévoit donc la démolition d'une partie de l'édifice et l'aménagement d'une vitrine et d'un escalier, dans le but de mener directement les touristes, venant de la Grand Place et de la rue de Tabora, vers le Beer Temple.

Quelle sera la prochaine étape ? Un tapis mécanique ?

Dans les documents de la demande de permis, ces transformations, minimisées, sont reprises sous la formule « *zones déconstruites pour permettre la réalisation des interventions contemporaines nécessaires à la réaffectation* ».

Personne n'est dupe de ce jargon, il s'agit bel et bien de démolitions : je m'y oppose fermement. S'agissant d'un bâtiment classé et situé la zone UNESCO, l'autorisation du percement de cette entrée supplémentaire pose question !

### **3. Nuisances sonores engendrées par le bar-terrasse**

Sur le plan des incidences pour les riverains, les documents soumis à l'enquête publique contiennent des

affirmations erronées, selon lesquelles les décibels ne s'additionnent pas, avec pour conclusion que le bruit généré par cette terrasse festive se mélangerait aux bruits des terrasses des cafés existants, sans nuisance supplémentaire.

Il s'agit là d'une affirmation fantaisiste, voire mensongère, sans doute destinée à apaiser les inquiétudes des riverains, mais qui ne repose sur aucune base scientifique sérieuse. En outre, les 1.500 pages de l'enquête publique restent très évasives sur les heures d'ouverture (et donc, de fermeture) du « skybar », sous la gaufre géante.

Les membres de la commission de concertation peuvent-ils apporter des éclaircissements sur ces points ?

#### 4. **Concurrence avec les cafés alentour : est-ce le rôle des pouvoirs publics ?**

**AB InBev** (Jupiler, Leffe,...), principal partenaire privé du projet, est bien connu pour ses bénéfices (énormes) et le peu d'impôts (quelques centaines d'euros) versés en Belgique.

Mais ce géant de la bière a également à son actif la fermeture arbitraire, « pour transformation », de plusieurs cafés bruxellois, populaires et appréciés (le Daric, le Liberty, et aujourd'hui **le Coq, à Ixelles**, menacé de devoir fermer ses portes fin décembre).

Les raisons invoquées à chaque fermeture sont floues, voire inexistantes, parlant de « nouveau concept attrayant » permettant d'apporter une « contribution supérieure » au quartier. De la pure langue de bois, au mépris de la vie des quartiers concernés et des liens existants, notamment dans ces cafés et grâce à ces cafés où tout le monde se connaît.

Il est particulièrement inquiétant de voir les pouvoirs publics s'associer à de tels partenaires. De plus, s'il devait

voir le jour et rencontrer le succès escompté (300.000 à 400.000 visiteurs/consommateurs sont attendus), le Beer Temple représenterait immanquablement une concurrence directe et déloyale envers les cafés existants, une concurrence dont la Ville de Bruxelles serait le fer de lance.

En tant que citoyens, nous attendons des pouvoirs publics qu'ils jouent leur rôle de régulateurs entre intérêts publics et privés, plutôt que de conclure, en aparté, des projets démesurés avec les promoteurs et les investisseurs aux appétits les plus féroces, sans culture et sans états d'âme.

## 5. Développement débridé du tourisme de masse dans le centre-ville

*« Nous avons fait le pari d'un Bruxelles qui n'arrête jamais et où il se passe tout le temps des choses. Plus il y a d'événements, mieux c'est! L'idée, c'est qu'il y ait toujours quelque chose à faire à Bruxelles. »*

Ainsi s'exprimait Philippe Close, alors Echevin du Tourisme, dans, La Libre du 22 juin 2015 à la veille de l'inauguration de Bruxelles-les-Bains et de l'ouverture du « plus grand piétonnier d'Europe ».

Le projet transformation de la Bourse en Beer Temple, au coeur d'un piétonnier « attractif », s'inscrit dans cette vision du potentiel du centre-ville, une vision à très court terme et sans prise en compte des incidences sur le tissu urbain existant.

Pourquoi avoir choisi un bâtiment comme la Bourse et vouloir concentrer le tourisme dans une micro-zone alors que Bruxelles regorge de Brasseries dans des quartiers à dynamiser ?

Certaines villes européennes ont entamé un processus de réflexion sur le tourisme de masse et ses limites. « Vivre la ville », un réseau d'associations de 50 villes d'Europe, s'est

mis en place pour que l'habitabilité en ville ne soit pas mise à mal par un tourisme devenu envahissant.

L'une des principales nuisances constatée et dénoncée, dans ces villes, est celle du tourisme alcoolisé. De ce point de vue, l'affectation d'un monument de notre patrimoine à la bière (essentiellement industrielle) envoie un signal particulièrement malvenu.

*« L'idée qu'il faille se battre contre les grandes métropoles européennes sur le marché de la fête est une idée relativement neuve. Elle s'explique par l'émergence ces quinze dernières années d'un nouveau segment de touristes: les «city-breakers», ces touristes qui épuisent une métropole en un week-end. Le développement concomitant des vols low-cost et d'Airbnb a fait chuter considérablement le prix d'un voyage à l'étranger, permettant à un public jeune de multiplier ces courts séjours. »*

**Après Berlin ou Barcelone, Paris doit-il succomber au tourisme de fête ?**

Bonne question ! Et Bruxelles ?

Étrangère aux réflexions de fond en provenance d'autres grandes villes confrontées à ces questions, évasive quant à sa propre réflexion, tout porte à croire qu'elle est prête à « succomber » à son tour, quitte à faire succomber ses habitants d'épuisement...

Or en 2016, Bruxelles-Ville était la seule des 19 communes où le nombre des habitats qui l'ont quittée était supérieur (2.260 ) à ceux qui ont choisi de s'y installer.

Des chiffres interpellants qui devraient inciter la Ville, ainsi que les membres de cette commission de concertation, à s'interroger sur la fonction touristique, si l'on veut éviter que la multiplication de projets (festifs, attractifs,

événementiels) actuellement en cours, finisse par étouffer les autres.

Développer un tourisme responsable qui crée des emplois durables, c'est parfaitement possible : ce projet en prend, hélas, le chemin inverse.

## 6. **Néo-Bruxellisation : attention danger !**

Dans un passé récent, les Bruxellois ont déjà payé un lourd tribut, en termes de destruction de leur patrimoine, au nom de la "modernité" et de "l'ambition". Ils en ont conservé un douloureux souvenir, toujours vivace, tandis que dans les universités du monde entier, cette période est étudiée sous le nom de **Bruxellisation** et définie comme la « **destruction d'une ville en temps de paix** ».

Conjugué à la multiplication des projets de grande envergure, l'agenda politique de la Région fait craindre aux observateurs une nouvelle Bruxellisation :

- Juin 2017 : tentative de suppression de « l'avis conforme » de la Commission royale des Monuments et Sites, maintenu sous la pression d'une pétition citoyenne, **mais quelle est sa véritable marge de manoeuvre ?**
- Septembre 2017 : débat et vote de la réforme du CoBAT, modifié **afin de « répondre aux attentes du secteur immobilier qui éprouve de grandes difficultés à développer des projets importants vu la longueur et la complexité des procédures urbanistiques et environnementales »**  
(Rudi Vervoort, Le Soir, 25 mars 2016).

Une « réforme » qui supprimait tout garde-fou face



aux appétits des promoteurs et réduirait à néant les voix citoyennes – habitants, comités de quartier, associations – concernées par ces grands projets.

**L'enquête publique de la Bourse est l'occasion de réaffirmer notre attachement citoyen à ces outils, garants et marqueurs d'une démocratie digne de ce nom.**

Une démocratie que nous devons pouvoir continuer de défendre au coeur de la ville, sur les marches de la Bourse, au même titre que les moments de joie ou de peine partagées, sans avoir pour décor des panneaux, néons et autre matériel promotionnel pour un « Temple de la Bière » .

En espérant que ces marches ne soient pas, un « beau » jour, purement et simplement privatisées, au nom de l'ambition, de la modernité, des « réalités économiques » ... ou du miroir aux alouettes.

+++++

**Sur Facebook**

**Platform Pentagone – Sauvons la Bourse – Sauvez la Bourse du massacre**

**QUELQUES VISUELS DU PROJET**



Vue n° 5 - Rue au beurre

-8-

tbn BORSA s.m.  
Robbrecht en Daem - Banetton Garrino - Popoff

Deman



Vue n° 10 - Rue de Tabora

-12-  
ibm BORSA s.r.l.  
Robbrecht en Daem - Banetov Carina - Popoff

Demanda de



Vue n° 6 - Rue au beurre de nuit

-9-  
srm BORSA s.m.  
Robbrecht en Daem - Raneton Carrive - Popoff

Demande



Vue n° 11 - Rue de Tabora de nuit

-13-  
ibm BORSA s.m.  
Robbrecht en Daem - Benjamin Garrino - Popoff

Demande 4



Vue n°14 - Skybar

Site BOMSA sur  
Rothschild-Daum - Banneux-Carrières - Pajot

Demande de Permis d'Urbanisme - Perspectives - 16/11/2017

Règle Foncière de la Ville de Bruxelles



Vue n°15 - Portes St-Nicolas / position ouverte et fermée

Site BOMSA sur  
Rothschild-Daum - Banneux-Carrières - Pajot

Demande de Permis d'Urbanisme - Perspectives - 16/11/2017

Règle Foncière de la Ville de Bruxelles